

SYNTHESE - L'intégration de la propulsion vélique dans les réglementations

Abréviations :

Sigle	Signification
CII	Indicateur d'intensité carbone
Convention MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) de 1973
Convention SOLAS	Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)
Directive RED	Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (refonte)
Directive SEQUE-UE	Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union et modifiant la Directive 96/61/CE du Conseil
Directive TED	Directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité
EEDI	Indice nominal de rendement énergétique
EEXI	Indice de rendement énergétique des navires existants
GES	Gaz à effet de serre
Règlement « <i>Net Zero Industry Act</i> »	Règlement (UE) 2024/1735 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie « <i>zéro net</i> » et modifiant le règlement (UE) 2018/1724
Règlement AFIR	Règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE
Règlement FuelEU Maritime	Règlement (UE) 2023/1805 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 relatif à l'utilisation de carburants renouvelables et bas carbone dans le transport maritime et modifiant la directive 2009/16/CE
Taxonomie européenne	Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

Réglementation		Principe	Champs	Dispositions sur la propulsion vélique
Convention SOLAS de 1974		Pose les normes pour assurer la sécurité de la navigation	Tous les navires effectuant des voyages internationaux	Pas de disposition spécifique
Convention MARPOL de 1973	EEDI et EEXI	Pose une ligne de référence de conception d'efficacité énergétique (EEDI) et de rendement énergétique (EEXI) que doivent respecter les navires en travaillant sur la puissance des moteurs, la capacité de transport et la vitesse de référence	Tous les navires neufs (EEDI) ou existants (EEXI) de plus de 400 GT, selon les critères de construction, de transformation et de conversion définis par la Convention	<i>2021 Guidance on treatment of innovative energy efficiency technologies for calculation and verification of the attained EEDI and EEXI, Annexe I</i> Intègrent les bénéfices de la propulsion vélique dans les calculs, mais favorisent les technologies captant les vents les plus forts
	CII	Calcul annuel de l'intensité carbone des navires basé sur la distance parcourue, la consommation de carburant et le tonnage de port lourd	Tous les navires de plus de 5000 GT	Pas de disposition spécifique
Directive SEQUE-UE		Fixe un quota d'émissions, dégressif annuellement, que les industries couvertes doivent respecter	Navires de plus de 5000 GT arrivant ou partant d'un port européen	Pas de disposition spécifique
Règlement FuelEU Maritime		Impose l'OPS et une limite d'intensité de GES sur les carburants utilisés par les navires	Navires de plus de 5000 GT arrivant ou partant d'un port européen	<i>Articles 3 alinéa 9 ; 8 alinéa 3p ; 30 alinéa 2h ; et Annexes I et III</i> Facteur de récompense pour les navires utilisant la propulsion vélique
Autres réglementations pertinentes du paquet « Fit for 55 »	Règlement AFIR et Directive TED	Impose aux ports de fournir une certaine quantité de carburants alternatifs et taxe les énergies fossiles	Ports européens et industriels européens	Pas de disposition spécifique
	Directive RED	Fixe des objectifs de part des énergies renouvelables dans l'Union Européenne	Industries de l'Union Européenne	Pas de disposition spécifique
Révision de la taxonomie européenne		Définit un cadre pour la qualification des investissements durables	Industries de l'Union Européenne	Pas de disposition spécifique
Règlement « Net Zero Industry Act »		Stimulation de la production d'énergie à partir de technologies n'émettant pas ou peu de GES	Industries de l'Union Européenne	<i>Article 4 alinéa 1b</i> Inclut la propulsion vélique dans la liste des technologies « Zéro net »

Réglementation		Impacts positifs pour la propulsion vélique	Impacts négatifs pour la propulsion vélique	Voies d'amélioration
Convention SOLAS de 1974		Normes de sécurité générales assurant la sécurité de la navigation pour tous les navires dont ceux propulsés par le vent	Pas d'impacts négatifs	Aucune, la Convention doit rester neutre technologiquement
Convention MARPOL de 1973	EEDI et EEXI	Mettent en avant la réduction des émissions de GES permise par la propulsion vélique	Considèrent la propulsion vélique comme une mesure d'efficacité énergétique plutôt que comme une source d'énergie	Perfectionner l'intégration des bénéfices de la propulsion vélique dans les calculs et changement d'approche pour la considérer comme une source d'énergie
	CII	Intègre, de façon indirecte, la réduction de la consommation de carburant permise par la propulsion vélique	Présente des défauts généraux de calcul, qui impactent indirectement la propulsion vélique et rompent l'égalité des incitations entre les navires	Ajuster les calculs du CII pour rétablir l'égalité entre les navires et mieux refléter les contributions de la propulsion vélique
Directive SEQE-UE		Favorise les solutions de réduction des émissions	Pas d'impacts négatifs	Aucune, ce n'est pas l'objet de la Directive
Règlement FuelEU Maritime		Encourage à l'utilisation de la propulsion vélique grâce au facteur de récompense	Facteur de récompense insuffisant pour rendre compte des bénéfices réels et considération de la propulsion vélique comme une mesure d'efficacité énergétique plutôt que comme une source d'énergie	Réviser le facteur de récompense pour valoriser les économies d'émissions réalisées grâce à la propulsion vélique et changement d'approche pour considérer la propulsion vélique comme une source d'énergie
Autres réglementations pertinentes du paquet « Fit for 55 »	Règlement AFIR et Directive TED	Augmentation du prix des carburants fossiles, donc de la rentabilité des énergies vertes comme la propulsion vélique	Pas d'impacts négatifs	Aucune, ce n'est pas l'objet de la Directive et du Règlement
	Directive RED	Augmentation du prix des carburants fossiles, donc augmentation de la rentabilité des énergies vertes comme la propulsion vélique	Pas d'impacts négatifs	Possibilité d'adopter une approche similaire à celle des véhicules électriques solaires en intégrant la part d'énergie produite dans le calcul de la réduction de l'intensité de GES comme entièrement renouvelable
Taxonomie européenne		Facilite le financement des technologies de réduction des émissions de GES des navires	Exclusion de la construction de navires à propulsion principale vélique	Revoir les critères pour inclure la construction de navires à propulsion principale vélique
Règlement « Net Zero Industry Act »		Inclusion explicite de la propulsion vélique dans la liste des technologies « Zéro net »	Pas d'impacts négatifs	Aucune, le Règlement est suffisant au vu de son objet